

Proposition d'instauration d'un **Revenu Minimum de Dignité**

Pour l'instauration d'un **Revenu Minimum de Dignité**, ou Dividende Universel, ou Revenu d'Appartenance Communautaire ...

Avertissements :

1) Plutôt que de reprendre la synthèse mise il y a quelque temps sur mon blog personnel - qui utilisait en particulier différents billets parus sur 'contrefeux', - je vais ici préciser les points qui me paraissent les plus importants en vue d'une éventuelle application au cours du prochain quinquennat et de la nouvelle législature.

2) Par ailleurs, pour parler de ce concept, j'utiliserais, pour simplifier, l'acronyme **R.M.D.** (**Revenu Minimum de Dignité**) quelle que soit la dénomination qui en sera finalement retenue.

3) Enfin, je ne chercherais nullement à déterminer ici la véritable paternité de ce concept, qui remonte sans doute encore plus loin que ce qu'en ont dit des « créditistes » ou des « distributistes » du siècle passé, comme Douglas, Dubouin ou Louis Even. Qu'il suffise ici de dire que depuis le début du XXI^{ème} siècle, plusieurs hommes ou femmes politiques – le dernier en date étant D. de Villepin avec son Revenu Citoyen - ont émis des idées ou des propositions allant dans ce sens, avec cependant de très nombreuses variantes.

A. Le principe du R.M.D. est simple, et part du fait – peu discutable - que toute collectivité est constituée d'individus, hommes ou femmes, aux talents et aux compétences diverses, mais qui partagent tous le même statut, celui d'appartenance à une même communauté: d'où le **principe de non-exclusion**. Tout membre de cette collectivité doit être reconnu en tant que tel, et avoir donc 'droit' à cette reconnaissance.

Ce droit, dans une économie essentiellement marchande dans laquelle le travail est de plus en plus spécialisé, et où les individus sont de plus en plus interdépendants, ne peut se concrétiser que par un *revenu 'monétaire'*, nous y reviendrons.

Nous examinerons aussi si ce 'droit' doit être associé à des devoirs.

B. La proposition :

Il s'agit de *relier ce RMD – ou RAC* pour ceux qui préfèrent insister sur l'appartenance communautaire – *à la richesse collective de la communauté*, ou héritage collectif toujours en devenir. Le niveau de ce RMD **ne peut donc être fixe**, même si la quote-part l'est : ceci me paraît être un point essentiel, que la plupart, sinon la totalité, des autres ersatz d'allocation universelle ne mentionnent aucunement. De fait, une fois cette quote-part fixée, si la richesse collective augmente, le RMD augmentera, si la richesse collective diminue, il en sera de même pour le RMD.

Ainsi, dans le cadre de la distribution concrète des richesses collectives (dont la production a eu lieu dans un contexte économique donné, en grande partie libéral et 'marchand') notre proposition consiste à consacrer toujours la même part – indépendamment de tout 'mérite marchand' – aux revenus correspondant à cette appartenance communautaire.

Le fait que le niveau du RMD soit lié automatiquement à l'évolution de la richesse collective, en plus comme en moins, est fondamental comme je l'ai déjà écrit. De fait, cette automaticité devrait contribuer de façon importante au renforcement du sentiment d'appartenance à la collectivité, et sera donc un pilier de cette solidarité collective. Il n'y a pas de 'passagers clandestins', tout le monde est dans le même bateau.

Proposition d'instauration d'un Revenu Minimum de Dignité

Si, pour une raison ou une autre, la quantité de travail diminue – à productivité constante – le revenu diminuera pour tous, au moins pour la part RMD ou RAC.

C. Quel niveau pour ce RMD :

Je propose ainsi que le quart de la richesse nationale, ou plus exactement le ¼ du PIB moyen, soit environ 650 € par mois, soit affecté à chaque adulte de notre communauté. Chaque mois, 650 euros, nets d'impôt, seront versés sur le compte de 65 millions de Français ! Environ un demi SMIC égal au quart de notre PIB par habitant.

Le Revenu Minimum de Dignité proposé ici est un Revenu "Universel" que toucherait chacun de nos concitoyens, et qui se substituerait à la plupart des revenus sociaux, en particulier le RMI et le RSA.

Même si le choix du pourcentage (le ¼ du PIB moyen pour chaque adulte) peut apparaître arbitraire – cela peut faire partie d'une discussion collective, avant sa mise en application – ce chiffre a été retenu pour trois raisons principales:

- a) le niveau est 'presque' suffisant pour une famille 'type', deux parents et deux enfants (de 7 et 11 ans), même si aucun des parents ne travaille.
- b) ce niveau n'est pas suffisamment dissuasif pour qu'une trop grande proportion de personnes ne décide de ne plus travailler (auquel cas, bien sûr, le niveau collectif, et donc le niveau individuel, diminuerait d'autant)
- c) un niveau trop bas – même si son financement en aurait été facilité – n'aurait pas permis que la substitution du RMD à la plupart des allocations ou prestations sociales soit intéressante pour les bénéficiaires. De plus, son côté 'solidaire' ou 'fraternel' aurait été insuffisant. Il s'agit de transformer le sentiment d'assistance que peuvent ressentir certains 'bénéficiaires' des allocations 'classiques' en sentiment d'appartenance et de reconnaissance communautaire.

D. De la faisabilité et de l'intérêt d'une telle mesure.

L'intérêt d'une telle mesure est évident pour tous ceux qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les 650 euros mensuels que je propose (deux adultes, qui toucheraient ainsi mensuellement 1300 euros, pourraient "s'offrir" la maison à 15 euros journaliers envisagés en 2009 par C. Boutin) ne sont certes pas la panacée.

Mais ce chiffre paraît à la fois possible (il correspond au quart du PIB moyen Français de 2010) et suffisamment utile pour sortir la majorité des exclus de leur misère.

E. Les personnes concernées.

Nous ne vivons plus dans un monde clos. Mais, pour le moment, la notion de citoyenneté reste encore vivace, les débats récurrents sur le concept de nationalité française, de droit du sol et de droit du sang sont là pour l'illustrer, au moins au niveau de notre hexagone national.

Le Revenu Minimum de Dignité – ou Revenu d'Appartenance Communautaire - que je propose pourrait (devrait?) s'appliquer à tout être humain, mais il me semble qu'il faudrait initialement considérer trois catégories différentes de personnes.

Il ne s'agit pas de hiérarchiser ces catégories, mais de déterminer concrètement les façons d'instaurer efficacement ce Revenu Minimum de Dignité.

Je propose donc de différencier les nationaux français, les nationaux européens, et tous les autres, mais en utilisant la même règle d'attribution.

Chaque individu, quel que soit son âge, son sexe, son ethnie, sa religion, pourrait disposer – à très court terme – de l'équivalent mensuel, net d'impôts, du ¼ du PIB unitaire de son propre

Proposition d'instauration d'un Revenu Minimum de Dignité

pays. Cela correspondrait à 640 ou 650€ net par mois pour un Français, un peu plus pour un allemand, beaucoup moins, hélas, pour un ougandais.

Le principe de solidarité est le même, mais dépend des possibilités de la communauté à laquelle on appartient.

Pour un européen résidant en France, on pourrait suggérer qu'il y ait une participation des Etats plus riches pour que le revenu minimum de dignité distribué par la collectivité française soit augmenté d'une participation de l'état européen concerné, à charge de réciprocité, évidemment.

La France *ne peut, à elle seule, assurer un Revenu Minimum de Dignité à l'ensemble du monde. En revanche, elle peut le proposer au monde entier*, et a les moyens de le promulguer pour ses 65 millions de ressortissants. Tout ceci demanderait sûrement à être aménagé, amendé, modifié, mais voilà la première grande piste d'action, très concrète, et qui ne demande "que" de la bonne volonté pour être rapidement appliqué.

F. La période de transition De nombreuses allocations aux personnes, et plus encore de subventions aux associations, aux organismes, aux collectivités, aux entreprises, ont pour objectif de venir en aide, directe ou indirecte, à une multitude de cas particuliers. L'énergie consommée à cet effet est considérable, sans que l'efficacité de l'ensemble de ces mesures soit réellement démontrée. *L'Etat s'occupe, directement ou indirectement, de redistribuer plus de 50% de la richesse nationale.*

L'instauration du RMD ne concerne en fait que moins de la moitié de ce processus de redistribution. Il s'agit, en effet, de demander à la puissance publique de *redistribuer efficacement 22 à 25% du revenu national*, ou plus exactement du PIB. Si l'ensemble de la population est concernée, cela signifie que pour financer le RMD, tout autre revenu devra être imposé à hauteur de 30 à 33% (ce serait 33% si les enfants de moins de 18 ans recevaient le même RMD que les adultes, 30% si un enfant reçoit en moyenne, en fonction de son âge, un demi RMD adulte)

Il ne sera plus nécessaire de mobiliser une armée d'experts et de conseillers fiscaux pour déterminer si telle personne, compte tenu de N paramètres, a droit à telle ou telle allocation. Chacun y aura droit de sa naissance à sa mort, en tant qu'être humain.

G. Le RMD, une allocation universelle Suivant ici l'avis de l'association [sociétalisme](#), il semble opportun que *le RMD enfant soit différent du RMD adulte.*

Ainsi le RMD 'enfant' serait en moyenne *la moitié* de celui d'un adulte : à 5 ans, ce serait les 5/18 du RMD adulte, à 17 ans, les 17/18 du RMD adulte, la majorité étant à 18 ans en France. Pour un couple qui aurait deux enfants de 7 et 11 ans, le RMD familial serait proche de 1900 euros, nets d'impôts. Pour une mère seule, avec deux enfants de 8 et 10 ans, le RMD total serait de l'ordre de 1300 euros (en partant toujours d'un PIB national égal à 1850 milliards d'euros, et une population concernée de 65 millions).

Les moins de 18 ans représentant 20% de la population, cela signifie que le financement nécessaire serait plutôt de 30% d'impôts et non de 33% indiquée plus haut comme fourchette haute (soit *un besoin de financement mensuel de 31 milliards d'euros, financés pour plus de moitié par la disparition de nombreuses prestations sociales, dont le RMI, le RSA, les allocations familiales et les allocations au logement*).

Proposition d'instauration d'un Revenu Minimum de Dignité

H. Qui y gagne, qui y perd? Certains pourront paraître désavantagés, en particulier ceux qui cumulent déjà diverses allocations sociales. Le RMIste célibataire, avec ses 450 euros mensuels, s'il touche par ailleurs 200 euros d'autres allocations, pourrait sembler y perdre. Mais un couple de RMIstes touchera 1300 euros - au lieu d'environ 680 actuellement, ses éventuels autres allocations ne couvrant sûrement pas la différence. De plus, le 'RMIste' ou l'allocataire ASSEDIC de longue durée ne sera plus dissuadé de rechercher un travail qui lui plairait, mais qui lui ferait perdre son RMI. Ce seul fait risque de changer totalement la donne du chômage, et rendra caduque la loi sur le RSA.

D'autres gagnants seraient les personnes âgées. Seules, elles y perdraient quelques euros par rapport au minimum vieillesse, mais en couple, elles bénéficieraient de plus de cent euros supplémentaires par mois.

I. Combien de temps pour cela? L'instauration de ce RMD peut être totalement accomplie en trois ans, donc largement au cours d'une même législature. La première année, seraient concernés en priorité tous les individus sans travail qui, s'ils seuls, perçoivent moins que le RMD, ou, s'ils sont en couple, perçoivent moins de 2 fois le RMD (même règle pour les familles, en tenant compte du nombre de personnes à charge). Eradiquer la misère des sans emplois en un an, ceci est possible – du moins pour les ressortissants français et sans doute européens. *En moins de trois ans, en étendant le RMD à l'ensemble de la population, la misère la plus sordide devrait être complètement éradiquée* de notre pays.

J. Les raisons de l'"universalité" du RMD Certains peuvent trouver choquant qu'un Rockefeller ou une Bettencourt puissent prétendre au même RMD qu'un SDF, un 'trader' qu'un 'travailleur pauvre', un professeur d'université qu'un SDF.

Il nous semble pourtant *essentiel à la dignité que ce RMD soit attribué à tous*, sans aucune autre considération, un peu comme pour la blouse grise "standard" de nos écoliers de 1900.

Sans cette universalité, ce Revenu, qu'on le qualifie de Dignité ou d'Appartenance Communautaire, *ne pourrait apparaître que comme une assistance déguisée*, ce qu'il n'est pas et ne peut être. Lorsque l'on accueille chez soi son père ou sa mère vieillissant, ou son frère ou son cousin, ce n'est pas de l'assistance, c'est du simple respect de la personne humaine, c'est le *simple partage d'un héritage et d'un patrimoine communs*. Il doit en être de même pour tout 'étranger' à notre famille proche, membre de notre communauté nationale, en attendant une extension au delà de nos frontières.

Ne nous trompons pas de combat. *Le droit à la dignité ne signifie pas nécessairement que le travail de chacun ait la même utilité économique*. Un rabbin, un iman, un prêtre, un travailleur social, un bénévole des Restos du coeur, une 'mamy' au coin du feu radotant parfois, mais entourée de ses petits enfants, ont une énorme utilité sociale, leur utilité économique est plus discutable, surtout à l'aune d'un mérite 'marchand' On peut certes discuter sur le rôle "redistributif" du travail – même si c'est le travail, *in fine*, qui crée la richesse à redistribuer.

Mais ce type de débat, certes important, ne doit pas faire oublier l'essentiel: tout individu, quel que soit son rôle purement "économique" a un droit inaliénable à sa dignité: **sa seule existence fait qu'il appartient de plein droit à notre communauté** – en dehors du cas exceptionnel où il rejeterait de pleine conscience cette appartenance. L'instauration universelle du RMD peut contribuer à cette reconnaissance de la dignité intrinsèque de chaque individu. Nul ne se sentira "dévalorisé", ou "humilié", du fait de percevoir ce RMD, puisque chacun y aura droit.

Proposition d'instauration d'un Revenu Minimum de Dignité

Au delà de ce "minimum", à chacun selon sa contribution économique, quelque soit le mode de production envisagé, plus ou moins libéral, c'est un tout autre débat.

Avant d'aborder un point essentiel, celui des pistes envisagées pour le financement de ce RMD, je voudrais aborder un point, qui peut poser problème : le RMD doit-il exiger une contre-partie d'activité?

K. Un revenu sans contre-partie ? Il nous semble que le RMD doit s'appliquer sans condition, ni contrainte, ni contre-partie. Du seul fait de son existence, l'homme a sa dignité, et donc un revenu minimum pour cela. C'est du moins notre conviction profonde, même si, à la lecture de nombreux commentaires, publics ou privés, cette position reste ouverte à d'éventuels contre-arguments ou à des aménagements de cette position.

Des travaux d'intérêt public pourraient ainsi être imaginés en contre-partie de ce RMD, sous certaines conditions ou précisions. La plus importante de celles-ci reste qu'il est fondamental de *ne pas remettre en cause le sentiment d'appartenance communautaire*, sentiment qui doit être partagé par chaque membre.

De fait, cette allocation étant 'universelle' – au moins dans le cadre de chaque communauté concernée (France, Europe, ou tout autre pays ou région) – elle doit concerner tout le monde, 'bourgeois' comme 'prolétaire', 'nanti' comme 'exclu'.

Si l'on demande à chacun, comme contre-partie, un travail d'intérêt collectif, par exemple orienté vers le développement 'soutenable' ou l'aide aux personnes, ou tout autre type d'activité, personne ne doit en être dispensé.

Car si l'on fait intervenir des critères de dispense, on retombe dans les mêmes difficultés que celles qui prévalent dans l'allocation de telle ou telle prestation sociale, alors qu'il est indispensable de ne pas considérer le RMD comme une allocation sociale de plus. Toute éventuelle contre-partie ne peut donc être qu'une contre-partie volontaire. On peut, et on doit, proposer de tels chantiers ou de telles activités, mais il ne faudrait pas les imposer.

L. Quelques pistes réalistes pour le financement du RMD.

C'est évidemment à la collectivité de financer ce RMD, soit par l'impôt, soit par tout autre moyen (mais ce financement reviendra, quel qu'en soit son habillage, à une ponction sur la richesse nationale, soit déjà produite, soit à venir).

Le RMD étant net d'impôt, tout autre revenu 'gagné', c'est-à-dire correspondant à une activité marchande ou jugée telle, devra être taxé pour le financer.

Pour des raisons de simplicité, on peut juger préférable de choisir la méthode de la 'flat tax', c'est-à-dire d'un impôt strictement proportionnel. Quelques chiffres sont peut être nécessaires ici.

Si le RMD n'avait eu qu'un seul niveau, celui du RMD adulte (égal donc à 25% du PIB moyen), il aurait fallu le financer par un prélèvement de 33% sur chacun de ces 'revenus gagnés'. Pour financer RMD adultes et RMD enfants, nous serons plus proches d'un besoin global de financement de 22% sur le PIB (soit 30% sur les revenus gagnés, en défalquant le RMD).

Dit autrement, la part retirée du gâteau national, compte tenu de la démographie actuelle, serait de 22%. Ces 22% laissent, évidemment 78% aux 'revenus gagnés'.

Ce sont ces 78% qui devront financer cette part (qui représente actuellement, si l'on part d'un PIB de 1850 milliards d'euros, une assiette d'imposition voisine de 1440 milliards). En pourcentage (immuable pour une démographie constante) cela correspondrait à un taux d'imposition de 30%. En montant mensuel, fonction du PIB actuel (2010), on arriverait ainsi à

un besoin de financement brut de l'ordre de 31 à 32 milliards d'euros. Sur ces 31 milliards d'euros mensuels, en enlevant toutes les prestations sociales non liées à la branche vieillesse de l'assurance maladie, *on arriverait à un besoin de financement net de l'ordre de 15 milliards d'euros mensuels: voilà l'effort de solidarité 'net' demandé.*

Ce n'est pas rien, certes, mais il ne faut pas non plus oublier le différentiel de ressources que nous pouvons trouver dans la sortie de crise relancée par le fait que le RMD participera grandement à la relance de la consommation, et donc à celle de la production, point sur lequel je vais revenir ci-dessous. Ce sont donc *ces 180 milliards annuels (soit 10 % du PIB) qu'il faudrait faire financer par la collectivité, c'est à dire par l'état*, peut être par création monétaire, et donc par anticipation sur la consommation future, et donc sur la production future.

Je rappelle que, après la période transitoire, l'ensemble des revenus ('gagnés') devrait être imposé à 30% pour financer ce RMD, net d'impôts lui-même.

Une question que l'on peut se poser, devant le côté apparemment 'magique' (un commentateur parle du saint graal, l'autre d'une panacée) du RMD est la suivante: Si l'on voit assez bien qui seront les bénéficiaires de ce RMD (640 euros mensuels pour chaque adulte, qu'il soit 'riche' ou 'pauvre', en activité ou non), on peut se demander quels en seront les 'victimes', en d'autres termes: **QUI VA PAYER.**

En fait, d'après mes premières hypothèses de travail, le surcoût annuel de 180 milliards d'euros devrait correspondre pour partie au fait que le PIB passerait d'une faible croissance de 1% à une croissance positive de 5%, soit 4 points de PIB.

Ces **72 milliards** de croissance (liés essentiellement à la relance de la consommation) seraient donc à défalquer des 180 milliards annoncés plus haut. D'où un besoin net de **108 milliards**, soit **9 milliards d'euros mensuels**. On est bien loin des **700 à 800** milliards du premier plan Paulson, des **800** milliards du plan Obama 2009, ou même du crédit de **340** milliards accordé par l'état français aux banques.

Rappelons que le RMD peut être vu comme un crédit accordé directement par l'état à l'ensemble des consommateurs, et que ce crédit sera remboursé par les revenus gagnés, c'est-à-dire par les profits des entreprises et les revenus des travailleurs.

M. Autres financements possibles de ces **108 milliards**.

Cinq pistes principales sont à explorer, même si elles sont difficiles à chiffrer.

- a) Tout d'abord, les patrons peu scrupuleux, ou **patrons 'voyous'** - le fameux 'homme aux écus' dépeint par Marx - qui auraient beaucoup plus de mal à exploiter une 'force de travail' dont le RMD garantirait un pouvoir de négociation supérieur.
- b) Ensuite, les **'travailleurs au noir'** (parfois liés aux pratiques des patrons voyous) qui n'auraient plus d'excuses pour arrondir leurs fins de mois, sous prétexte qu'une activité officielle leur ferait perdre une partie de leurs avantages sociaux, comme le RMI. Le travail au noir devra donc être pourchassé avec la dernière énergie, et des sanctions sévères devront frapper entrepreneurs et travailleurs concernés.
- c) Les **nombreux fonctionnaires 'contrôleurs'**, dont la mission principale est de traiter et de contrôler les multiples prestations sociales, pourront se voir attribuer des missions beaucoup plus en rapport avec leurs véritables compétences, et beaucoup plus productives et profitables pour la collectivité.
- d) De façon plus positive encore, le travail mal payé et/ou sans valeur ajoutée n'étant plus indispensable pour obtenir un minimum vital, on peut penser que **tout travail sera un véritable travail**, productif, et non pas de l'assistance déguisée. Là encore, il est difficile d'estimer les milliards que ceci fera gagner à la collectivité, mais on peut penser que ce n'est pas négligeable.

Proposition d'instauration d'un Revenu Minimum de Dignité

e) Cinquième piste de financement possible – sur laquelle nous reviendrons en annexe - la plus innovante peut être, consisterait à *financer tout ou partie de ces 108 milliards par une monnaie 'alternative'*, émise peut être directement par les collectivités locales (celles qui étaient chargées jusqu'à présent de distribuer le RMI), pour financer par exemple des chantiers « d'économie sociétale »

Je terminerai enfin cette note en évoquant les *oppositions* qui ne manqueront pas de se faire voir à cette idée d'allocation universelle, oppositions venant de 'gauche' comme de 'droite'.

N. Les oppositions à prévoir. Ces oppositions existeront sûrement. Pour essayer d'en désamorcer le plus grand nombre, et pour tenter d'obtenir l'adhésion du plus grand nombre, en particulier chez les politiques de tout bord, les syndicalistes, les chefs d'entreprise et diverses associations humanitaires, nous allons essayer d'être aussi précis et simple – ce qui ne veut pas dire simpliste – que possible, tout en restant cohérent, espérons le, avec les idées de base énoncées plus haut.

Le financement du Revenu Minimum de Dignité correspond avons-nous dit à une division en deux parties du PIB. La première partie (22% pour fixer les idées, pour financer le RMD adulte, 25% du PIB moyen, et le RMD enfant, 12,5% du PIB moyen), ira indistinctement à chacun. *Mais il est essentiel que le RMD ne corresponde pas à un montant fixe : évalué à 625 euros en 2008, mais bien à un pourcentage du PIB, c'est-à-dire de la richesse nationale.* Si cette richesse augmente, grâce au travail des 'travailleurs marchands', cela bénéficiera à l'ensemble de la collectivité. Si elle diminue, chacun sera, et se sentira aussi concerné.

La deuxième partie du PIB (78% si l'on retient nos hypothèses chiffrées) correspondra au "*mérite économique*" de chacun, mérite estimé suivant les règles habituelles, il ne s'agit pas ici de changer de mode de production en décrétant "supprimons les patrons et mort aux entrepreneurs".

C'est le 'Revenu gagné' cher à notre Prix Nobel d'économie, Maurice Allais, par opposition au 'revenus non gagnés' des capitalistes et autres 'prêteurs sur gages', tels nos 'chers banquiers'.

Cette division en deux parties semble simple, compréhensible, et a pour but de montrer à la fois la solidarité de la collectivité envers chaque individu: l'octroi du RMD, mais aussi l'importance économique du travail pour cette même collectivité, puisque si la production collective diminue, le RMD individuel, adulte comme enfant, diminue d'autant.

Le partage des surplus : Il ne s'agit donc nullement de demander aux entreprises de fonctionner différemment, mais 'simplement' de faire précéder la production d'une indication précise d'une partie de la répartition: il ne s'agit plus d'une division entre capital et travail, mais *d'une division entre solidarités* (à hauteur d'environ 22% du PIB), capital et travail.

Pain et dignité pour tous : Si j'ai fait référence dans d'autres articles à la CGT et à son slogan 'du pain et du travail pour tous' (en l'amendant quelque peu '*du pain et un toit pour tous, et des activités, marchandes ou non marchandes, pour chacun*'), ce n'est pas par démagogie, mais parce qu'il me semblait qu'un de leurs slogans – au cours de la journée du 29 janvier 2009 - montrait un malaise profond que l'on ne pouvait ignorer, et que la réponse du RMD pouvait avoir un sens dans un tel contexte.

Relancer la consommation, populaire ou non, semble en effet être une priorité absolue, surtout lorsque l'on constate l'importance des capacités de production inutilisées.

Proposition d'instauration d'un Revenu Minimum de Dignité

En conclusion, le Revenu Minimum de Dignité apparaît non seulement indispensable sur le plan social et économique, mais il est aussi possible au niveau financier et, enfin, les bénéficiaires et ceux qui y perdraient peuvent être relativement facilement identifiés. Sur le plan politique, il apporterait aussi un véritable changement, dont l'effet d'annonce en période électorale peut donc s'avérer considérable.

Annexe. Une piste complémentaire de financement: une monnaie 'classique', mais affectée spécialement au RMD Certains experts de la question monétaire ont relancé ces dernières années des réflexions sur les avantages d'utiliser une monnaie 'non thésaurisable' – parfois baptisée 'accélérée' ou 'fondante' (suivant le terme utilisé par les disciples de S. Gesell). Il est vrai que, pour le moment, la monnaie accélérée de S. Gesell, lorsqu'elle a été appliquée, n'a jamais réellement concerné plus de quelques milliers d'individus.

Or nous parlons ici de dizaines de millions de personnes concernées, c'est une toute autre échelle, et un tel changement d'habitude vis à vis de la monnaie – qui n'aurait plus aucune capacité de « réserve financière » serait sûrement délicat à mettre en œuvre rapidement.

Au contraire, la monnaie 'alternative' dont il va s'agir maintenant est beaucoup plus classique, puisqu'elle peut s'apparenter aux bons d'achat que tout un chacun connaît. L'idée est la suivante. Cette monnaie, appelons la 'monnaie RMD', ou ECU-SOL (pour European Currency Unit Solidaire, si l'on veut), aurait toutes les propriétés de la monnaie, en reprenant la définition suivante: « *moyen de paiement possédé par X et reconnu comme tel par la communauté à laquelle appartient X* » On pourrait, de plus, définir les 5 points essentiels pour garantir le bon fonctionnement d'une telle monnaie ECU-SOL:

- a) *Qui émet* (Les collectivités territoriales, missionnées par l'Etat)
- b) *Combien* on émet (chaque mois, 9 milliards d'euros, ou plutôt d'ECU-SOL, à parité avec l'euro pour faciliter les calculs)
- c) *Comment* on émet (par le biais d'une carte de type 'VITAL' ou 'Moneo', lisible par tout terminal bancaire et toute caisse d'hyper marché, et tout lecteur de carte de commerçant)
- d) *Pour quoi, pour qui*: pour financer le RMD, pour chaque membre de la communauté
- e) *Qui contrôle*: la collectivité, lors de l'émission et le 'renflouement' de chaque carte, au début de chaque mois.

L'usage de ces cartes ECU-SOL reste à préciser, mais l'on peut fort bien supposer que l'on demande aux commerçants, aux grossistes, et aux industriels d'apposer un code barre particulier sur chacun de leur produit, précisant l'origine géographique de chaque produit, son contenu 'éthique', son contenu 'écologique', l'ECU-SOL étant soit prioritaire pour financer ce type de produit (avec une remise particulière pour le *couple monnaie ECU-SOL produit labellisé 'ECU-SOL'*), soit même unique pour cela.

Deux autres exemples (à préciser, raffiner, améliorer, remplacer ...)

Pour financer l'achat d'une automobile 'écologique', il n'y aurait aucune prime pour les achats en monnaie normale (euro), mais, par exemple, une remise de 30% si le véhicule était payé uniquement en monnaie ECU-SOL.

Même idée pour des travaux d'économie d'énergie, au lieu de faire intervenir des crédits d'impôts toujours délicats à gérer.

(on pourra aussi consulter :

<http://blemaire.org/RMD/>

<http://www.contre-feux.com/economie/le-revenu-minimum-de-dignite.php>

<http://www.contre-feux.com/economie/monnaie-complementaire-et-revenu-minimum-de-dignite.php>)